

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nos Petits Camarades (1991) LTÉE	Numéro de permis 2015202	Date d'inspection Le 18 novembre 2025		
Nom de l'établissement Nos Petits Camarades		Numéro de téléphone (506) 854-7412		
Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente en avant-midi durant le moment de transition vers l'extérieur, durant les jeux extérieurs et l'heure du dîner.

La Mentore en Assurance de la Qualité observe les membres du personnel encourager les enfants lors du moment d'habillement pour aller jouer à l'extérieure. La Mentore en Assurance de la Qualité observe également les membres du personnel et les enfants chanter des comptines avant l'heure du dîner.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Le ratio et le nombre maximal d'enfants
- Les espaces de rangement
- Les effets personnels
- Les toilettes
- Le changement de couches
- L'alimentation
- L'aire de jeu extérieure
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieure

La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'administrateur concernant les heures de perfectionnement professionnel qui n'était pas complété lors de l'inspection de renouvellement et que les membres du personnel devaient compléter avant le 31 octobre 2025. La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie les certificats de formation des membres du personnel et observe des heures manquantes. L'administrateur confirme que les membres du personnel ont complété leurs 10 heures de perfectionnement professionnelles avant le 31 octobre 2025, mais que ces certificats n'ont pas été imprimés. L'administrateur mentionne qu'il va envoyer à la Mentore en Assurance de la Qualité les certificats manquants par courriel.

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 18 novembre 2025

Date

original signé par
Jeremie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 novembre 2025

Date